

SOCIÉTÉ • LOGEMENT

La Ville de Paris va proposer à l'achat des appartements à moitié prix

Ian Brossat, adjoint au logement, dévoile dans un entretien au « Journal du dimanche » les cinq sites où seront bâtis des logements vendus aux classes moyennes, à environ 5 000 euros du mètre carré.

Le Monde avec AFP • Publié le 24 novembre 2019 à 04h22 - Mis à jour le 24 novembre 2019 à 11h34



Ian Brossat (PCF), adjoint au logement à la Mairie de Paris, en avril 2019. ANNE-CHRISTINE POUJOULAT / AFP

Avec l'augmentation régulière des prix de l'immobilier dans la capitale, l'accès à la propriété est progressivement devenu un casse-tête pour les classes moyennes, et un problème aux yeux de la Ville de Paris.

Un vote au Conseil de Paris en juillet avait acté la création d'un nouvel organisme, la Foncière de la Ville de Paris, qui l'associe à ses bailleurs sociaux, dans le but de vendre des biens, deux fois moins cher que les prix appliqués sur le marché immobilier, en dissociant le foncier du bâti.

« Aujourd'hui, lorsque vous achetez – très cher – un appartement, vous devenez propriétaire à la fois du sol et des murs. L'idée consiste à n'acquérir que le bâti, pour une durée de quatre-vingt-dix-neuf ans, le foncier restant la propriété de la Ville », explique Ian Brossat, adjoint (PCF) au logement à la Mairie de Paris dans un entretien au [Journal du dimanche](#) du 24 novembre.

Lire aussi | [Face à la crise du logement, les solutions innovantes peinent à s'imposer](#)

Les cinq cents premiers logements, dont la livraison est prévue en 2022, seront bâtis dans « la ZAC Bédier-Oudiné (13^e), la ZAC Saint-Vincent-de-Paul (14^e), l'îlot Croisset (18^e), la ZAC Gare des Mines (18^e) et la ZAC Python-Duvernois (20^e) », précise l'ancien candidat communiste aux élections européennes, tout en annonçant que « deux autres sites sont à l'étude, pour 150 logements supplémentaires ».

Une revente sans plus-value

L'acquéreur pourra faire « des travaux comme tout propriétaire », assure l'élu communiste, mais il devra payer un loyer de deux euros le mètre carré par mois, et « en cas de revente, la Foncière rachètera l'appartement à un prix révisé en fonction de l'inflation, mais déconnecté du marché de l'immobilier ». « Le vendeur ne perdra pas d'argent mais n'en gagnera pas non plus », prévient l'adjoint.

Lire aussi | [Logement : à Paris, deux acheteurs sur trois sont cadres ou dirigeants d'entreprise](#)

Ces logements qui auront « trois à quatre pièces » seront réservés à des familles aux revenus modestes – pour l'instant, plafonnés à 4 500 euros net mensuels pour un couple avec un enfant et 5 000 euros net pour un couple avec deux enfants –, sélectionnées par une commission sur la base de critères multiples, dont le fait d'avoir « un lien avec Paris », en y vivant ou en y travaillant, et « sortir d'un logement social ».

La Ville de Paris verse une subvention de 15 millions d'euros pour financer ces 500 premiers logements construits sur des terrains qui lui appartiennent.

Lire aussi | [Logement : « Fusionner Paris et ses communes proches permettra de mieux loger ses habitants, de leur redonner du pouvoir d'achat, de réduire leur empreinte carbone »](#)